



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le 21 février 2013

Objet: Cotisation 2013-2014

Cher (ère) membre,

Le nouveau ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Bertrand St-Arnaud, nous a assuré vouloir déposer sous peu un projet de loi semblable à celui qu'avait présenté l'ancien gouvernement en mai dernier. Il s'agira par conséquent d'un projet revu et corrigé du projet de loi n°77 la Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées.

Cette modernisation permettra aux Ordres professionnels concernés d'autoriser les technologues professionnels à exercer certaines activités qui sont actuellement réservées exclusivement à ces Ordres dans ce futur projet de loi. Il sera mal avisé de votre part d'interpréter prématurément certains articles ou dispositions de ce projet de loi – lorsqu'il sera déposé - puisque aucune autorisation d'actes ou d'activités ne s'y trouvera. Ce sont des règlements d'autorisation d'actes rédigés par l'Office des professions, résultats d'ententes de gré à gré entre l'OT PQ et les autres Ordres par l'entremise de la médiation de l'Office, qui permettront aux technologues professionnels de partager les champs d'activités. Ces ententes devront toutefois être entérinées par les Ordres professionnels avant l'adoption ou l'application du projet de loi.

Il s'agit d'un projet important pour le vaste domaine des sciences appliquées puisqu'il touche l'agroalimentaire, l'architecture, la chimie, l'ingénierie et la géologie. Pour bien comprendre ce que signifient la modernisation et la professionnalisation de notre domaine on peut évoquer le secteur de la santé qui en est un bon exemple. On n'a qu'à penser à la façon dont se déroulent les activités dans un hôpital; vous remarquerez qu'il faut obligatoirement être membre d'un Ordre professionnel pour soigner ou traiter un patient.

Pour donner un message clair au gouvernement et aux autres Ordres professionnels nous vous invitons à renouveler votre adhésion à l'Ordre et au système professionnel québécois en vous servant, dès aujourd'hui, de l'outil en ligne simple et sécuritaire que vous avez reçu par courriel. Pour toute question relative à la cotisation, il suffit de communiquer au poste 105 ou par courriel à cotisation@otpq.qc.ca

Je vous remercie de votre appui et de votre intérêt manifestés envers notre profession.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

p.j. Annexe I – Annexe II